

**RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
19 avril 2019**

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Michel BONIN, Guy JEANDOT, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Evelyne PETIT, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Hervé ROME et Daniel URBAIN,

Excusés : MM. Hervé PARIS donne pouvoir à Michel BONIN, Emmanuel BILLET donne pouvoir à Evelyne PETIT, Elise GAVAND donne pouvoir à Annie RENARD et Nadine VILLERET

Le Conseil approuve le compte rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

**Objet de la délibération : Informatisation cimetière**

Lors de la séance du 11 mars 2019, le Conseil avait pris connaissance du devis d'un fournisseur d'outil informatique de gestion de cimetière équipant déjà les Communes de Villevieux, Larnaud et Sellières dans notre secteur géographique.

La société NEOCIM était venue présentée l'outil informatique fourni par la Société ADIC Informatique à M. Michel BONIN et au secrétaire de Mairie.

L'offre consiste en la fourniture d'un logiciel pour la gestion des concessions, la prise de photos et la saisie des personnes inhumées, la scannérisation et reprise des titres de concession, un levé topographique, une réunion et formation sur site et un contrat de maintenance téléphonique

Le montant d'investissement s'élève à **9 318.53 € HT** et le contrat de maintenance annuel était de 320.40 € TTC, montant jugé excessif par le Conseil.

Michel BONIN avait repris contact avec la Sté ADIC Informatique qui propose une maintenance à 180 € TTC

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir pris connaissance de la nouvelle proposition et en avoir délibéré, et à l'unanimité moins 1 abstention (Elise GAVAND)

Considérant la nécessité de se doter d'une gestion informatique du cimetière,

**ACCEPTE** le devis de la Sté ADIC Informatique d'un montant de 9 318.53 € HT ainsi que la proposition de contrat de maintenance annuel d'un montant de 180 € TTC

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le bon de commande et tous documents afférents.

**Objet de la délibération : Encaissement recettes ventes de bois**

Madame le Maire expose :

**VU** l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

**CONSIDÉRANT** le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

**CONSIDÉRANT** l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu

et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

**CONSIDÉRANT** l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

**CONSIDÉRANT** que la libre administration des communes est bafouée

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité moins 1 abstention (Elise GAVAND),

**le Conseil municipal,**

**DÉCIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIF

**DÉCIDE** d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

**Objet de la délibération : contrat de maîtrise d'œuvre aménagement trottoirs**

**Vu** la délibération en date du 11 mars 2019 confiant un contrat de maîtrise d'œuvre à ABCD pour l'aménagement de trottoirs rue du Général Gauthier et rue Saint-Aignan (RD 38 agglomération)

**Vu** le projet de Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E) adressé par le Cabinet ABCD en date du 10 avril 2019, s'élevant à 142 954 € HT toutes options comprises (revêtement enrobé + résine colorée sur trottoir, T2 basse à la place du caniveau),

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 1 contre (Véronique RAMEAUX),

- **ACCEPTE** le projet d'aménagement tel que présenté pour un montant de 142 954 € HT
- **AUTORISE** Mme le Maire à lancer les appels d'offres.

**Objet de la délibération : questions diverses**

**ADMR** : Elise GAVAND n'est pas disponible pour l'opération brioches et demande au Conseil qu'une autre personne reprenne le dossier.

Il sera demandé à Martine PRELY de reprendre le dossier

**Vente bois** : la vente des Douglas a rapporté 38 260 € soit environ 58 €/m<sup>3</sup>  
Réunion commission forêt le mardi 30 avril à 14 h 00

**Elections Européennes du 26 mai : tenue du bureau de vote**

**8 h 00 à 10 h 30** : Michel BONIN, Guy JEANDOT et Annie RENARD

**10 h 30 à 13 h 00**: Daniel URBAIN, Hervé ROME et Jean-Claude MARTEAU

**13 h 00 à 15 h 30** : Emmanuel BILLET, Hervé PARIS et Elise GAVAND

**15 h 30 à 18 h 00** : Nadine VILLERET, Véronique RAMEAUX et Jean-François MICHEL

**Prochain Conseil Municipal** : lundi 27 mai à 20 h 30